



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

n°2025/034/2465

Objet : Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Aide au Développement Culturel des Communes » dans le cadre du festival de la Maison Des Arts en balade 2025

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 26° ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le dispositif d'aide financière proposé par le Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Aide au Développement Culturel des Communes » ;

Considérant la nécessité pour la commune de développer l'offre culturelle offerte à ses administrés ;

DECIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide du Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Aide au Développement Culturel des Communes » de l'année 2025, pour le financement du festival « la Maison Des Arts en balade », à hauteur de 80 % du montant des dépenses estimées à 17 965 € HT, soit 14 372 €.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement provisoire de cette opération, ci-annexé, pour une participation communale de 3 593 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Département des Bouches-du-Rhône et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

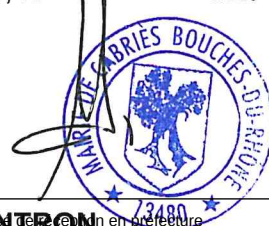
ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le

24 MARS 2025

Le Maire,
Amapola VENTRON



013-211300199-20250324-DEC_2025_034-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025